

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 20 février 2020

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

Excusés : **Erwin Ollivier**, **Houda Khamal Arbit**, conseillers ;

*La conseillère **Céline Mombeek** est présente à partir du point 5.*

*Le conseiller **Sven Frankard** quitte la séance à partir du point 12.*

*Le directeur général **Audrey Monsieur** quitte la séance à partir du point 13.*

*Le directeur général faisant fonction **Rudi Seghers** est présent à partir du point 13.*

*Le conseiller **Sven Frankard** est présent à partir du point 13.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

Séance publique

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 23/01/2020. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Plan pluriannuel 2020-2025 : prise en connaissance. Il est pris connaissance de ce point.
3. Deuxième pilier de pension du personnel contractuel. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Conclusion d'un accord-cadre 'Energie - duurzame gebouwen' sur les bâtiments durables avec le gestionnaire de réseau de distribution Sibelgas. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Approbation du cahier des charges, plan et coûts – projet égouts et routes : rue E. Van Elewijck / Val Joli / rue J. Vander Veken. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Didier Noltincx).
6. Livraison de matériel scolaire. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Approbation de l'accord de collaboration avec la Province du Brabant flamand pour élaborer un Sustainable Energy and Climate Action Plan intercommunal, en abrégé SECAP (plan d'action communal pour l'énergie et le climat). Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

8. Parcelles bâties et non bâties de propriétaires publics ou semi-publics. Il est pris connaissance de ce point.
9. Conseil consultatif Personnes âgées : adhésion d'un membre. Un amendement est introduit séance tenante, à savoir qu'un appel aux nouveaux membres va être lancé. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Conseil consultatif Jeunesse : adhésion d'un membre. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. I.B.E.G. : Assemblée générale extraordinaire du 10/03/2020 et constitution de VENTUM&green. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

Séance à huis clos

12. Désignation de l'ancien secrétaire communal en tant que directeur du cluster Société, Famille et Education. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 4 abstentions, 1 membre n'ayant pas voté (conflit d'intérêts – article 27, §2, 2° du décret sur l'administration locale).
13. Evaluation du directeur général en fin de période d'essai. Il est pris connaissance de ce point.
14. Désignation du directeur général. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 1 vote nul.

Questions orales des conseillers communaux

Wies Herpol

- Demande où l'on en est en ce qui concerne la problématique des bandes de jeunes qui traînent. L'échevin De Visscher répond qu'une concertation a déjà eu lieu entre l'expert Jeunesse et une vingtaine de jeunes. De nouvelles actions et initiatives au profit de la jeunesse ont pu être abordées à cette occasion. Une concertation a également eu lieu avec la police. Les premières démarches en vue d'une collaboration ont été entreprises. La collaboration entre les différents services – Jeunesse, Sécurité intégrale et police – peut et doit être renforcée.
- S'enquiert de la réglementation sur les gobelets réutilisables lors d'événements, et demande si la commune de Wemmel a déjà pris des initiatives en ce sens. L'échevin Jonckheere répond qu'il a assisté à une réunion sur ce thème auprès d'Intradura. Intradura aurait l'intention d'acheter 8.000 gobelets que ses membres pourraient utiliser moyennant le paiement d'une contribution. Les premiers contacts avec l'association Warm Wemmel ont également été pris. Le fonctionnaire en charge de l'environnement rédigera un rapport à ce sujet, qu'il soumettra au Collège afin qu'une politique puisse être élaborée en la matière.

Monique Froment

- Constate que du fait des travaux de voirie dans la rue Fr. Robbrechts, certains automobilistes traversent le quartier de Bouchout à une vitesse excessive et que des dommages importants ont déjà été occasionnés aux jardins de devant des habitations. Elle demande d'intensifier les contrôles de vitesse. Le bourgmestre répond que des contrôles de vitesse sont organisés régulièrement. Plusieurs résidents du quartier Bouchout ont déjà été verbalisés. Les travaux avancent bien et la route conduisant au Zijp pourra être rouverte à la circulation plus tôt que prévu. Les riverains concernés seront indemnisés pour les dommages occasionnés à leurs jardins de devant.

Didier Noltincx

- Signale que de nombreux cambriolages ont été commis à Wemmel ces derniers jours et s'enquiert des mesures prises. Le bourgmestre répond que les agents de quartier et les gardiens de la paix redoublent de vigilance afin de dissuader les cambrioleurs. La police intensifie également ses contrôles. Un cambrioleur a déjà été intercepté et mis en relation avec plusieurs faits. La commune a publié divers communiqués afin d'inciter les habitants à redoubler de vigilance également.
La zone de police AMOW va investir encore davantage dans des commissariats mobiles, à savoir des combis entièrement aménagés comme un commissariat. Dans le cadre de la prévention de quartier, un groupe WhatsApp réunissant les citoyens, la commune, le Réseau d'information en matière de sécurité (réseau VIN) et la police va être créé, et son utilisation sera encouragée.
- S'enquiert de la situation de la place Lt. Graff et des mesures qui vont être prises pour embellir la place. Le bourgmestre répond que le bâtiment à l'abandon est une propriété privée. Le propriétaire a déjà été contacté. Le bâtiment devrait être démoli et la construction d'un nouvel immeuble d'appartements est projetée.
- Constate que l'aménagement de la rue E. Van Elewijck s'accompagnera de la création de nombreux emplacements de stationnement – plus de place pour les voitures au détriment des arbres qui vont être abattus. Le bourgmestre répond que davantage de logements devront être construits dans la périphérie flamande d'ici 2030, de sorte qu'il convient de tenir compte de la nécessité de créer davantage de possibilités de stationnement. La commune s'efforce toujours de trouver un équilibre entre les plantations et l'espace bâti.

Dirk Vandervelden

- Constate qu'il est fréquent que des arbres disparaissent lors de la réalisation de travaux. Il demande à ce que le nombre d'arbres à abattre soit limité et à ce que les arbres abattus soient remplacés par de nouveaux. Le bourgmestre répond que les arbres de valeur qui sont abattus sont toujours remplacés par de nouveaux. Il existe également des projets visant à boiser des espaces ouverts.
- Demande pourquoi on ne prévoit pas automatiquement un réseau électrique de 400 volts lors du réaménagement des rues. L'échevin De Visscher répond que cette demande a surtout trait à la recharge de véhicules électriques. Cette transition n'est pas prévue automatiquement étant donné qu'elle nécessite l'adaptation de toutes les cabines électriques. Tous les transformateurs de la cabine électrique doivent en effet pour ce faire être remplacés, et le boîtier électrique de toutes les habitations raccordées à cette cabine électrique doit être entièrement renouvelé.
- A partir de février 2020 s'applique une nouvelle réglementation, selon laquelle chaque habitant peut demander une installation – payante – de 400 volts. Cet aspect sera à l'avenir pris en compte lors de nouveaux projets.
- Demande à qui les personnes à mobilité réduite peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide dans le cadre des travaux de voirie. L'échevine Van der Straeten répond que ces personnes peuvent s'adresser au guichet de soins du Centre de services local.
- Demande si le parking de l'école communale francophone est un terrain privé. L'échevin Jonckheere répond que tout le monde peut utiliser ce parking.
- Demande où l'on en est avec la STIB. L'échevin Jonckheere répond que les réunions planifiées à ce sujet ont déjà été annulées à trois reprises. Les différentes sociétés de transports en commun vont collaborer à l'échelle de la région de transport, notamment à travers l'introduction de la carte MoBIB. Une nouvelle réunion avec la STIB va être planifiée.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 25/2/2020

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

